

**Procès-Verbal de l'assemblée générale extraordinaire du
Comité Régional Provence Alpes
de la fédération française de la montagne et de l'escalade.**

ffme2977

Le 5 novembre 2016 à 10h15 les représentants des associations affiliés à la Fédération française de la montagne et de l'escalade, membres du comité régional Provence Alpes, se sont réunis au CREPS PACA, site d'Aix en Provence en Assemblée Générale Extraordinaire du comité régional, sur convocation du Président en date du 17/10/2016.

Il a été établi une feuille d'émargement qui a été signée par tous les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Nombre de voix inscrit : 235. Nombre de voix présentes ou représentées : 52.

Cette liste est annexée au présent procès-verbal.

L'assemblée était présidée par M. Claude Fulconis Président, assisté en tant que secrétaire de séance par Mme Patricia Gauberti.

A été désignée comme scrutatrice :

- Pascale Sarr

L'ordre du jour fixé par le comité directeur du CRPA en application de l'article 26 des statuts des CR, le 7 juillet 2016 a été rappelé par le président :

« Vote du traité de fusion-absorption PA - CA »

Le président a précisé que l'ensemble des documents était accessible sur le site Internet du comité régional à l'adresse : www.ffme.fr/cr/pa onglet Réforme territoriale. Une première AGE a été convoquée le 17/10/2016 mais l'absence de quorum n'a pas permis de tenir cette AGE. Une deuxième AGE a donc été convoquée pour le 5 novembre 2016, conformément aux prescriptions de l'article 26 des statuts.

Une présentation-explication a été faite sur les statuts de la future ligue et sur le traité de fusion-absorption.

Après les questions des participants, le traité de fusion a été soumis au vote des participants.

Le dépouillement a donné les résultats suivants : OUI : 52 voix ; NON : 0 voix ; ABSTENTION : 0 voix

Adoption du traité de fusion absorption PA-CA.

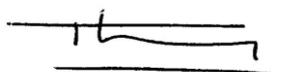
L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 11h30.

Il est dressé le présent procès verbal de l'assemblée générale, signé par le président de séance et la secrétaire de séance.

Le présent procès-verbal est mis sur le site Internet du comité régional : www.ffme.fr/cr/pa, onglet Réforme territoriale et transmis à la FFME Le président effectuera les formalités administratives auprès des services préfectoraux et de tous les services qui ont un lien avec le comité régional.

Le président de séance

Claude FULCONIS



La secrétaire de séance

Patricia GAUBERTI



Dép,	NOM	Nb Licenciés	Nb Voix	NB clubs	Emargement
4	ASPTT DIGNE	130	7 +	8	Pavoloz PG
4	CLUB D'ESCALADE JARLANDIN	91	5		
4	CLUB ESCALADE DE QUINSON	51	5		
4	CLUB D'ESCALADE VALLEE DE L'UBAYE	62	5		
4	L'ESCAPADE	93	5		
4	LEI LAGRAMUSAS	64	5		
4	ROC ET FALAISE	125	7		
4	VERTICALE ATTITUDE	86	5 +		

5	ASPTT GAP	152	7	11	
5	BRIANCON ESCALADE	212	9		
5	CAF BUECH DEVOLUY	2	0		
5	C.A.F. EMBRUN	3	0		
5	C.A.F. GAP	11	0		
5	FOURNEL ARGENTIERE CLUB ESCALADE	128	7		
5	LE GRIGRI	63	5		
5	MONTAGNES QUEYRAS	6	0		
5	ORPIERRE VAL DE MEOUGE ESCALADE	6	0		
5	SNOWSHOES 05	2	0		
5	TEAM ECRINS HAUTES ALPES	21	1		

13	7A URBAN ROC	29	1		
13	A.L.P.H.A.	27	1		
13	AIBUS HELICOPTERS LACM	75	5		
13	A.S. GRIMPER	273	9		
13	AMITIE ET NATURE LA CIOTAT	13	1		
13	ASPTT MARSEILLE	1	0		
13	ASSO. SPORT NATURE	14	1 X		
13	AURIOL AVENTURE	91	5		
13	AVENTURES EN CASCADES	2	0		

84	APTITUDES	62	5	6	
84	ALTERA ROCCA	2	0		
84	CHOURMO ESCALADE 84	24	1		
84	CLUB ESCALADE SENSABLOC	113	7		
84	LUBERON ESCALADE	18	1		
84	VERTI'CADE	131	7		
	Total	4176	235		

Handwritten signature

*52 voie présenter au
représentant*